

10^{ème} AG



13 novembre 2025



Heuringhem

AIVES

Association Intervillage pour un
Environnement Sain



Ecques

Le 13 mai 2013 : 1^{ère} Assemblée Générale,

Ce 13 novembre 2025 :

10^{ème} Assemblée Générale



AIVES

Association InterVillage
pour un Environnement Sain



Pour l'Homme - Pour les Animaux - Pour l'Environnement
ENSEMBLE(S), DEBOUT POUR LE VIVANT !



Heuringhem



AIVES

Association Intervillage pour un
Environnement Sain



Ecques



Première Assemblée Générale

Lundi 13 mai 2013

COMPTE RENDU REUNION

Date : 30/03/2012, 14 heures

Lieu : 515 Rue Sous Le Bois
62575 Heuringhem



✓ Étaient présents :

Membres du bureau :

Jean-Michel Jedraszak, Johannie Faillie, Valérie Duhamel

Diapo AG 1 2013

Comité de pilotage :

D'hoine Patrick, Yves Vigreux, Philippe Fosse, Dorothee Darques, Aurélia Vasset, Karine Merchier, Philippe Fardoux, Serge Larivière, Jacques Dumoulin, Jean-Michel Gillion, Lionel Schoentgen, Frederik Vanroy, Martine Segond, Daniel Segond, Philippe Machen, Luc Prouvost, Frederic Risbourque, Hollander Jacky, Richard Bigus, Bernard Outreman, Guy Glaise.

✓ Étaient excusés :

Eric Grzegorzcyk, Louis Dumont, Isabelle Lescanne

Alexis Rouget

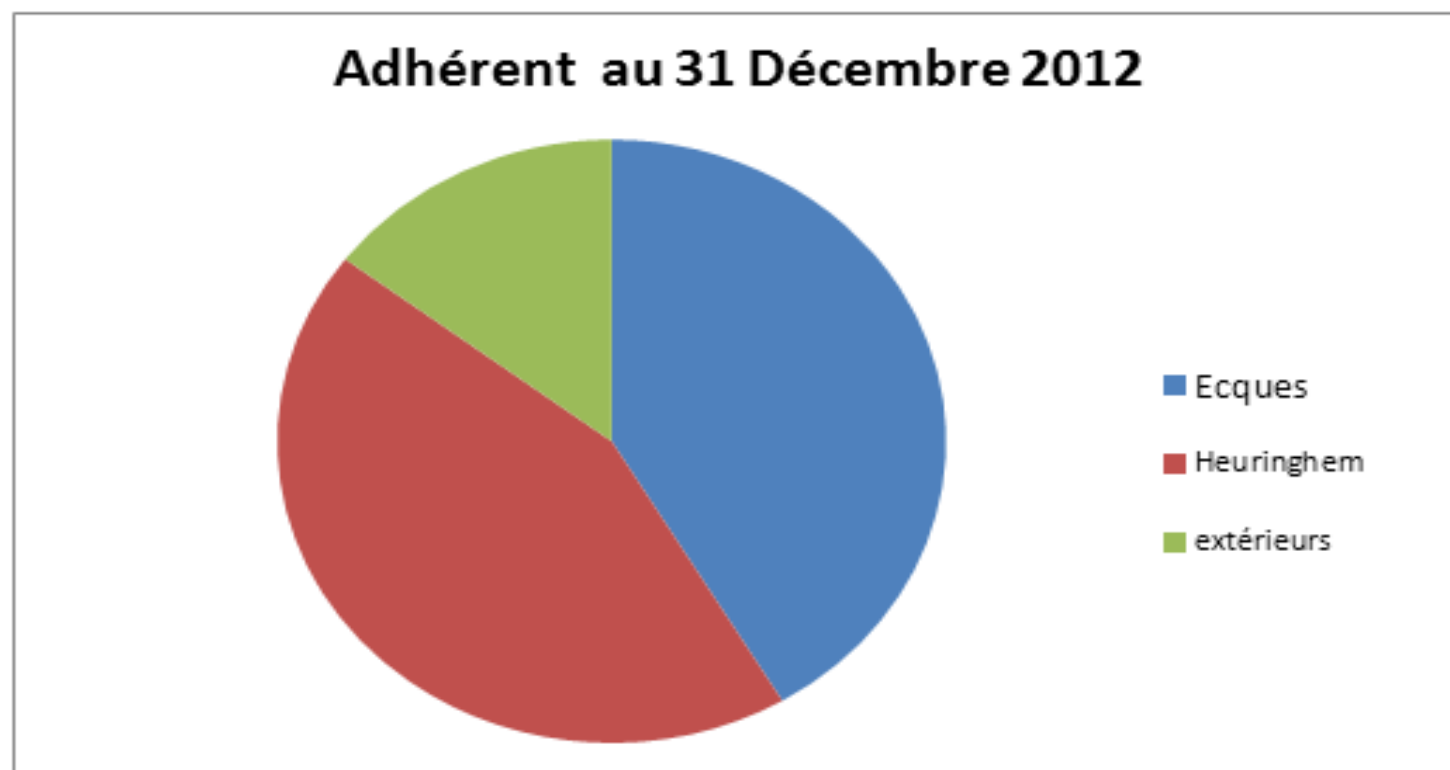
AIVES – Rapport Financier de l'année 2012

Assemblée Générale du 13/05/2013

Diapo AG 1 2013

Au 31 décembre 2012, AIVES compte 593 adhérents :

- 246 Ecquois
- 260 Heuringhemois
- 87 extérieurs



AG 1 2013



Jean-Michel Jedraszak a rappelé qu'il n'avait pas vocation à être président éternellement. On ne se bouscule pas pour lui succéder.



**AIVES le 15 juin 2013 à Leforest : NON aux PINI !
Projets Inutiles Nuisibles Imposés !**



**Boulogne sur Mer le 7 octobre
2023**



AIVES
**Association InterVillage
pour un Environnement Sain**



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du COLLÈGE 2025/2026/2027

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié



AIVES

**Association InterVillage
pour un Environnement Sain**



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du COLLÈGE 2025/2026/2027

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié



9^{ème} assemblée générale
le 19 octobre 2023

Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

« Le procès verbal est sur le site d'AIVES avant chaque Assemblée Générale ! »

Idem pour le support de l'AG !

10^{ème} Assemblée Générale

AIVES vient de modifier complètement son site



AIVES

Association Intervillage pour un
Environnement Sain

Accueil
Nouvelles
Adhésion
Assemblées Générales
Association
Risques Sanitaires



**NON à TROPICALIA – UN NON-SENS
ABSOLU !**

13 mars 2021

www.aives.org

AIVES

Association Intervillage pour un
Environnement Sain

Accueil

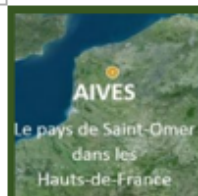
Nouvelles

Adhésion

Assemblées Générales

Association

Risques Sanitaires



AIVES
Association InterVillage
pour un Environnement Sain



80 rue de Saint-Omer (mairie) 62575 Heuringhem (n°W625001893)

**PROCÈS-VERBAL DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION INTER-VILLAGE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN
jeudi 19 octobre 2023**

-Nombre d'adhérents ayant émargé : 15

-Nombre de procurations : 15 valides (1 seule procuration par adhérent présent) sur 22 présentées

-Nombre de personnes présentes : 16 (les personnes ayant émargées + M le maire d'Heuringhem

Le jeudi dix-neuf octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures cinq le président de séance Mr Jean-Michel Jedraszak Co-Président d'AIVES, ouvre l'assemblée générale extraordinaire de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain dans la salle des fêtes d'Heuringhem.

Le président de séance expose les motifs de la convocation de cette AGE, à savoir une modification des statuts portant sur quatre points :

- 1- Sur la fréquence des Assemblées générales : tous les deux ans minimum au lieu d'une fois par an.**
- 2- Sur le nombre de procurations possibles lors des AG pour chaque adhérent présent : trois au lieu de une.**
- 3- Sur la fréquence des réunions du Collège : au moins deux fois par an au lieu de quatre fois par an.**
- 4- Sur le quorum à atteindre lors des réunions du Collège : la moitié du collège devra être présent ou représenté et les décisions seront prises à la majorité simple.**

Ces modifications sont proposées pour rendre plus fluide le fonctionnement de notre association et pour davantage correspondre à la réalité du rythme des réunions de nos instances. Il est en effet constaté que depuis la pandémie liée au Covid 19, les discussions au sein de notre association se déroulent principalement par des échanges de courriels.

L'article 8 deviendrait donc :

Article 8 : Le conseil d'administration ou collège

L'association est administrée par un collège composé d'au moins trois membres et au plus de dix-sept membres. Les membres du collège sont élus par l'assemblée générale et choisis en son sein.

*Le collège est renouvelé **tous les deux ans**. Les membres sont rééligibles.*

*Le collège se réunit au moins **deux** fois par an ou sur demande du quart de ses membres.*

*Pour la validité des prises de décision, la majorité **simple est requise**, le vote par procuration est de droit, dans la limite d'une procuration par membre du collège présent.*

Tous les membres du collège sont sur le même pied d'égalité : chacun des membres élus est ainsi co-président de l'association.

L'article 10 deviendrait donc :

Article 10 : Dispositions communes pour la tenue des assemblées générales

*Elles se réunissent au moins **une fois tous les deux ans** sur convocation des membres du collège de l'association et peuvent également avoir lieu sur demande d'au moins un quart des adhérents.*

*.....
La présidence de l'assemblée générale appartient aux membres du collège. Ils exposent la situation morale de l'association, rendent compte de sa gestion et du bilan financier. L'ensemble est soumis à l'approbation de l'assemblée.*

*Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple. Le vote par procuration est de droit dans la limite **de trois procurations** par adhérent.*

Le président de séance soumet ces propositions de modifications de statuts au vote.

Elles sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés.

Les nouveaux statuts sont donc adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôture cette Assemblée Générale Extraordinaire d'AIVES à 19h25.

Hélène Roche
Co-Présidente d'AIVES



Alexis Rouget
Co-Président d'AIVES



Jean-Michel Jedraszak
Co-Président d'AIVES



Modification des statuts

- 1- Sur la fréquence des Assemblées générales : tous les deux ans minimums au lieu d'une fois par an.**
- 2- Sur le nombre de procurations possibles lors des AG pour chaque adhérent présent : trois au lieu de une.**
- 3- Sur la fréquence des réunions du Collège : au moins deux fois par an au lieu de quatre fois par an.**
- 4- Sur le quorum à atteindre lors des réunions du Collège : la moitié du collège devra être présent ou représenté et les décisions seront prises à la majorité simple.**



80 rue de Saint-Omer (mairie) 62575 Heuringhem (n°W625001893)

**PROCÈS-VERBAL DE LA 9^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ASSOCIATION INTER-VILLAGE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN
jeudi 19 octobre 2023**

Le jeudi dix-neuf octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente le président de séance Mr Jean-Michel Jedraszak Co-Président d'AIVES, ouvre la neuvième assemblée générale de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain dans la salle des fêtes d'Heuringhem.

- Nombre d'adhérents ayant émargé : 15
- Nombre de procurations : 15 valides sur 22 présentées

Le Président de séance annonce l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la 8^{ème} AG d'AIVES du 22 novembre 2021
- Rapport moral et d'activité 2021/2022/2023
- Rapport financier 2021 et 2022 et un point au 19 octobre 2023
- Election des membres du nouveau Collège pour 2023 / 2024 / 2025
- Perspectives 2023 / 2024 / 2025
- Interventions et Questions diverses
- Pot de l'amitié*

Le Président de séance remercie les adhérents présents pour leur participation à cette 9^{ème}, il salue aussi la présence du tout nouveau maire d'Heuringhem.

En préambule, Jean-Michel Jedraszak fait part de sa préoccupation devant les difficultés qu'éprouve AIVES, comme beaucoup d'autres associations, à retrouver une mobilisation semblable à celle d'avant la pandémie.



1 Approbation du procès-verbal de la 8^{ème} AG du 22 novembre 2021

Comme chaque année, il est rappelé que les procès-verbaux des AG d'AIVES sont mis en ligne sur le site d'AIVES, tout comme les supports diapos de ces AG, ainsi chacun peut les consulter juste avant chaque nouvelle AG.

Après présentation intégrale du PV de la 8^{ème} AG du 22 novembre 2021 sur écran, celui-ci est adopté à l'unanimité moins un abstention.

2 Rapport moral et d'activité 2021/2022/2023

2-1 AIVES et les élevages intensifs, quoi de neuf depuis la 8^{ème} AG ?

Le Co-Président d'AIVES commence par faire un point sur ce qui est l'ADN de notre association à savoir la lutte contre les élevages intensifs.

Sur la porcherie industriel d'Heuringhem.

- Le co-président évoque les manques au niveau juridique concernant cette installation ICPE :

1 Les bâtiments sont achevés et la porcherie fonctionne depuis maintenant presque 7 ans sans que la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) n'est été produite. Sans doute parce que le bâtis ne correspond pas aux permis de construire et que certaines normes de sécurité ne sont pas respectées (pas d'exutoires de fumée sur le bâtiment des truies gestantes par exemple). Il est maintenant juridiquement reconnu que « la commune a établi que les bâtiments construits sont d'une moindre importance que ceux prévus par les permis de construire », où est le permis de construire modificatif ?

2 On apprend à la lecture du jugement du 17 mai 2022 relatif au recours indemnitaire de l'EARL Bridault-Chevalier que le décret d'autorisation signé par le préfet le 29 mars 2013 puis annulé sans suspension de son exécution le 15 avril 2017 a été définitivement annulé le 11 octobre 2018, l'EARL Bridault-Chevalier ayant choisi de ne pas procéder à la nécessaire régularisation. Ainsi donc l'EARL Bridault-Chevalier n'a pas d'autorisation à exploiter, pas plus que de décret d'enregistrement qui aurait demandé une consultation publique préalable ! de quel droit cette ICPE fonctionne ?

Ces manques au niveau des permis de construire et de la légalité de cette exploitation ICPE ont été exposés en présence de l'ancien et du tout nouveau maire d'Heuringhem.

- Le président de séance fait un point rapide sur le recours indemnitaire opposant l'EARL Bridault-Chevalier et la municipalité d'Heuringhem (donc ses habitants) : l'EARL Bridault-Chevalier a curieusement gagné en appel le 17 mai 2022 mais a dû revoir considérablement à la baisse l'ensemble de ses prétentions.

Extraits du jugement de la CAA de Douai sur le recours indemnitaire du 17 mai 2022

25... Il résulte de l'instruction que l'arrêté du 29 mars 2013 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a autorisé l'exploitation de l'installation a été annulé par un jugement du 25 avril 2017 n° 1401947 et 1402302 du tribunal administratif de Lille, devenu définitif à la suite du desistement dont a pris acte le président de la première chambre de la cour par une ordonnance n° 17DA01291 du 11 octobre 2018 ... Il résulte cependant des motifs qui sont le support nécessaire du dispositif de ce jugement que l'illegalité qui entachait cet arrêté était régularisable dans les conditions prévues par l'article L. 181-18 du code de l'environnement et qu'afin de permettre cette régularisation, l'exécution de l'arrêté annulé n'a pas été suspendue par le tribunal.

26. Si l'EARL a fait le choix de ne pas procéder à cette régularisation, elle soutient, sans être sérieusement contredite, qu'elle pouvait régulièrement exploiter, même dépourvue d'une telle autorisation d'exploitation, une installation accueillant 280 truies, dès lors que ce nombre d'animaux n'excède pas les seuils fixés dans l'annexe de l'article R. 511-9 du code de l'environnement, au-dessus desquels une autorisation est requise. Dans ces conditions, l'appelante est fondée à soutenir qu'elle aurait pu régulièrement exploiter son installation durant la période comprise entre le 1er juin 2014, date prévisionnelle d'achèvement des travaux, et le 16 mars 2017, date d'achèvement effectif des travaux.

Sur l'élevage intensif de poulets de chair à Pihem

Jean-Michel Jedraszak rappelle que lors de la dernière AG avait été adopté le principe d'un recours juridique contre l'élevage intensif de poulets de chair de Pihem, en collaboration avec L214. Ce recours, essentiellement porté par L214, a été déposé le 24 novembre 2021, les promoteurs du projet ont déposé un mémoire en défense le 14 octobre 2022, à ce jour la préfecture du Pas-de-Calais reste muette alors que c'est son décret qui est attaqué. Notre avocate reste vigilante et se penche néanmoins déjà sur un mémoire en réponse à celui de l'exploitant.

Sur les projets de pisciculture intensive dans le Boulonnais

AIVES se mobilise contre les projets d'élevages intensifs de saumon sur la région de Boulogne dans le cadre du Collectif « Non à la pisciculture intensive dans le Boulonnais ».

Contre le projet Pure Salmon, nous avions participé à deux manifestations juste avant notre 8^{ème} AG, face à cette mobilisation et aussi en raison de faiblesses juridiques du dossier environnemental, les promoteurs ont retiré leur projet fin mars 2022. AIVES salue cette jolie victoire !

Contre le projet de Local Ocean, et toujours en relation avec les associations du collectif « Non à la pisciculture intensive dans le Boulonnais » AIVES a déposé une contribution argumentée lors de la consultation publique insistant sur les risques de pollutions liés aux rejets dans la rade de Boulogne d'une importante quantité de nitrates et de phosphates.

En dépit d'un dossier environnemental particulièrement lacunaire sur ces risques de pollution, en dépit de l'absence d'un état initial des polluants présents dans l'eau de la rade, en dépit de l'opposition de toutes les associations qui comptent au niveau environnementale dans le boulonnais, l'enquêteur publique a émis en août 2023 un avis favorable au projet en raison des retombées ... économiques !!!

AIVES participera à toutes les manifestations locales qui ne manqueront pas dans les prochains mois, surtout si le préfet devait autoriser ce funeste projet. Nous étions d'ailleurs déjà présents à Boulogne le 7 octobre lors de la journée de mobilisation nationale contre les fermes usines à l'initiative du collectif RAFU « Résistances aux fermes usines ».



AIVES et RAFU à Boulogne sur Mer le 7 octobre 2023 contre le projet Local Ocean

Incise RAFU

C'est à la suite de la présentation des luttes d'AIVES contre ces projets de fermes-usines que Jean-Michel Jedraszak rappelle l'importance des effets délétères sur la planète des élevages intensifs : zoonoses, antibiorésistances, particules fines, réchauffement climatique, perte de biodiversité, pollutions des eaux et algues vertes, pollutions des terres... Il rappelle la nécessité de coordonner les luttes au niveau nationale et c'est dans ce cadre qu'il propose qu'AIVES travaille de concert avec le tout récent collectif RAFU (AIVES a d'ailleurs participé à sa "gestation"). Cette proposition sera incluse dans la partie "perspectives" de l'AG et donc soumise à l'approbation de l'AG.

Le président de séance précise que ce travail en commun avec RAFU ne signifie pas la fin de la collaboration avec le Collectif Plein Air, d'ailleurs "Plein Air" a soutenu l'action nationale du 7 octobre contre les fermes usines.

2-2 Sur les autres mobilisations d'AIVES en 2021/2022/2023

Jean-Michel Jedraszak relate ensuite les autres actions d'AIVES depuis la dernière AG.

Sur le projet Tropicalia

Il est rappelé les manifestations locales d'AIVES, au sein du Collectif Non à Tropicalia, du 19 décembre 2021 à Rang du Fliers, du 22 mai 2022 à Berck-Plage, 23 octobre 2022 à Attin ; manifestations sous diverses formes pour rappeler aux promoteurs du projet que malgré leur *temps mort*, l'opposition à leur projet est toujours bien présente et vivante ! Le temps mort est dû à l'attente des décisions juridiques sur les permis de construire.

Jean-Michel Jedraszak profite de cette AG pour appeler les présents à soutenir l'appel à dons du GDEAM-62, le GDEAM-62 étant la seule association à porter les recours juridiques contre Tropicalia, et ces recours ont un coût ! AIVES a partagé cette appel à dons sur ses réseaux sociaux.

Sur l'extension de la cimenterie de Lumbres

Jean-Michel Jedraszak expose la position d'AIVES sur ce projet, position qui a fait l'objet d'une contribution à l'enquête publique. La nécessité de produire du ciment est un fait, et si AIVES n'est pas opposée à la modernisation de cette usine de Lumbres qui serait beaucoup moins polluante à la tonne de ciment produit, elle demande à ce que la production nationale du

ciment produit par le groupe EQIOM reste stable, la croissance sans fin n'étant pas soutenable.
L'enquêteur public a émis un avis favorable au projet le 8 juin 2023 sans rien spécifier sur la production nationale du groupe EQIOM.

Sur l'extension de la ZAC du Fond Squin

Cette extension, au niveau de la commune de Saint-Martin lez Tatinghem, en est encore au stade d'une *consultation* avant une éventuelle enquête publique. Cette extension prévoit l'artificialisation de 19 ha de terres agricoles et est loin de faire l'unanimité, même au niveau des autorités administratives, en raison de l'objectif affiché de « *zéro artificialisation nette* » ZAN ! AIVES a fait une contribution demandant l'abandon de ce projet délirant.

Sur l'unité de méthanisation d'Ecques

Le président de séance fait un rappel rapide sur ce projet de méthanisation à Ecques et sur ses effets délétères, effets de plus en plus reconnus dans le milieu scientifique. Il rappelle qu'un point complet sur ce qu'est la méthanisation avait été fait lors de la précédente assemblée générale de 2021, il précise que le processus de méthanisation produit du CO₂ et du méthane, méthane qui est identique à celui d'origine fossile, on a donc affaire à une "énergie carbonée" et après combustion ce méthane produira du CO₂.

Sur le plan juridique AIVES, après avoir déposé un recours amiable en décembre 2022, a déposé un recours contentieux le 16 avril 2023 contre le décret d'enregistrement. Pour l'instant, aucune écriture des promoteurs du projet ou de la préfecture n'a été produite. Jean-Michel Jedraszak rappelle que la société Agri Morinie souhaitait une mise en service de son unité de méthanisation au plus tard à l'été 2023.

Incise Audomarouages

AIVES souhaite toujours organisée une réunion d'information sur la méthanisation dans la région audomaroise. Cela pourrait se faire en collaboration avec la toute nouvelle association "Audomarouages", nos deux associations ayant dans la partie *objets* de leurs statuts l'objectif *d'information de la population et/ou d'éducation de la population*. Cette proposition de travail en commun sera incluse dans la partie "perspectives" de l'AG et donc sera soumise à son approbation.

2-3 La reprise des ciné-débats à l'initiative d'AIVES

Après une interruption de quatre ans liée essentiellement à la pandémie, AIVES a repris ses ciné-débats à Saint-Omer en 2023 avec la projection de deux films :



« Bienveillance paysanne »

Projection en avant-première suivie d'un débat avec le réalisateur Oliver Dickinson le 16 mars 2023. Salle comble avec 150 spectateurs.

« Les algues vertes »

Projection suivie d'un débat le 8 juin 2023 avec la participation de Lucile Leclair, journaliste proche d'Ines Lérud et auteure de plusieurs livres traitant de sujets liés à l'environnement. Plus de 120 participants pour un sujet, les algues vertes, qui ne concerne pas directement les Audomarois, un joli succès !

AIVES souhaite bien sûr poursuivre ces ciné-débats dans les mois et années à venir, en collaboration avec d'autres associations.

Le rapport moral et d'activité étant terminé, il est soumis au vote de l'Assemblée Générale et adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

3 Les rapports financiers 2021-2022 et situation au 19 octobre 2023

► Le président présente les rapports financiers d'AIVES 2021 et 2022 en explicitant les tableaux ci-dessous :

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement internet	47,04 €
Frais de déplacements	- €
Frais tenu de compte	- €
Assurance	150,81 €
Frais postaux	- €
	- €
Don GCRAM	1 000,00 €
Dépenses manifestations	
Total des dépenses 2020	1 197,85 €

Bilan financier 2021

Recettes	
Cotisations	406,00 €
571 adhérents dont 37 en copie	
Don	343,00 €
6 copistes 104,40 €	- €
Subventions communales	180,00 €
	- €
Produits financiers	99,77 €
Recettes manifestations	
Total des recettes 2021	1 029,17 €

Résultat de l'exercice 2020 = 166,88 €

Rapport à nouveau N°1 = 20 728,93 €

Disponible au 31/12/2021 sur nos comptes = 20 557,65 €

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement internet	47,04 €
Frais de déplacements	222,10 €
Frais tenu de compte	- €
Assurance	154,76 €
Frais postaux	- €
	- €
Don centre GCRAM	200,00 €
Dépenses manifestations	
Total des dépenses 2022	3 236,90 €

Bilan financier 2022

Recettes	
Cotisations	140,00 €
571 adhérents dont 37 en copie	
Don	340,40 €
Don GCRAM 1000 €	- €
Subventions communales	180,00 €
	- €
Produits financiers	169,67 €
Recettes manifestations	
Total des recettes 2022	979,07 €

Résultat de l'exercice 2022 = 251,82 €

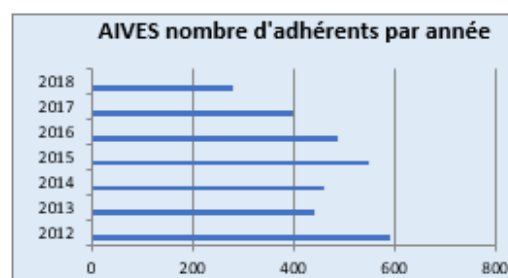
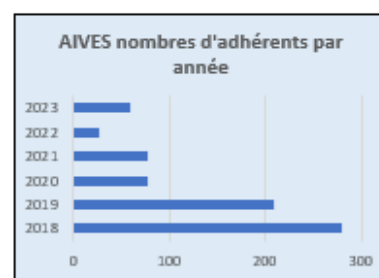
Rapport à nouveau N°1 = 20 289,30 €

Disponible au 31/12/2022 sur nos comptes = 20 038,48 €

La situation financière de l'association est saine et stable. Les mouvements en 2021 et 2022 sont peu importants, reflet d'une reprise d'activités difficiles après les années de pandémie. La somme disponible est à nuancer, il nous reste des règlements possibles à effectuer.

La fin de l'année étant proche, le Président de séance fait un point rapide en ce 19 octobre 2023. La somme disponible en compte en début d'AG est de 18 349,45 €, elle est en baisse en raison du coût du recours juridique contre le méthaneur d'Ecques, cette baisse devrait se poursuivre dans les mois à venir, toujours en raison des recours juridiques. Cependant la situation financière d'AIVES reste saine en 2023.

► Le président fait un point sur les adhésions à AIVES de ces dernières années. La chute a été brutale avec les années Covid et la remontée n'est pas évidente, **61 adhérents 2023 en fin d'AG**. L'absence de mobilisation de la population locale sur les combats en cours explique en partie les non-renouvellements des adhésions.



Après la présentation de ce rapport financier, le président de séance le soumet au vote de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4 Élection des membres du Collège 2023 / 2024 / 2025

À l'issue de la 8^{ème} assemblée générale, la composition du Collège était la suivante :

Grimbert Alain, Hollander Jacky, Jedraszak Jean Michel, Letellier Casimir, Rouget Alexis, Schoentgen Lionel, Vendeville Nicole, Hélène Roche, Priscilla Cassez et Hélène Fayeulle

Priscilla Cassez et Alain Grimbert ne se représentent pas.

4 adhérents souhaitent rejoindre le Collège :

- Esnault Hélène
- Esnault Sophie
- Polzaert Hélène
- Roussel Simon

Composition du Collège 2023 / 2024 / 2024

NOM	Prénom	Ville
ESNAULT	Hélène	Saint-Omer
ESNAULT	Sophie	Seninghem
HOLLANDER	Jacky	Heuringhem
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LETELLIER	Casimir	Clairmarais
ROCHE	Hélène	Salperwick
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
VENDEVILLE	Nicole	Bouvelinghem
FAYEULLE	Hélène	Arques
ROUSSEL	Simon	Salperwick
POLAERT	Hélène	Wizernes

Cette liste est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Conformément à nos statuts : chaque élu est Co-Président de l'association AIVES

Jedraszak Jean-Michel est plus spécialement chargé de la fonction financière (responsable au niveau du compte bancaire et interlocuteur au niveau de la banque).

5 Perspectives 2023 / 2024 / 2025

► AIVES entend poursuivre les mobilisations qui ont été engagées depuis sa création en 2012 :

- **SUR LES FERMES USINES LOCALES**
 - porcherie d'Heuringhem
 - élevage de poulets de chair de Pihem avec L214
 - élevage de saumons de Boulogne sur Mer avec le collectif de Boulogne
- **SOLIDARITÉ AVEC LES COLLECTIFS EN LUTTE CONTRE LES ÉLEVAGES INTENSIFS**
 - participation aux actions des autres associations des Hauts de France
 - collaboration avec **RAFU**
 - collaboration avec Plein Air
- **SOLIDARITÉ AVEC LES ASSOCIATIONS QUI PROMEUVENT UNE AGRICULTURE PAYSANNE**
 - soutien à la Confédération Paysanne, AMAP...
 - participation éventuelle à la Fête Paysanne
 - mobilisation contre les méthaniseurs et en particulier celui d'Ecques avec **Audomarouages**
- **LUTTE POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT**
 - participation aux actions contre TROPICALIA
 - participation aux actions pour la défense du climat
 - soutien aux luttes contre l'accaparement du foncier (ZAC)
 - ...

► L'apport de 4 nouveaux membres au sein du Collège peut laisser entrevoir de nouvelles formes de mobilisations et actions, peut-être plus en lien avec la population locale, au nouveau Collège de les mettre (ou pas) en œuvre :

- Poursuite de nos ciné-débats s'ouvrant vers de nouvelles thématiques
- Organisation de conférences avec d'autres associations ou pas (méthanisation)
- Collaboration plus ou moins étroite avec "Audomarouages" sur l'éducation populaire
- Soutien actif à des activités davantage orientées vers la culture
-

- La possibilité de pouvoir travailler de concert avec le collectif RAFU et avec l'association Audomarouages est actée par notre 9^{ème} AG.



« La 9^{ème} Assemblée Générale d'AIVES réunit le jeudi 19 octobre 2023 à Ecques soutient la proposition de pouvoir s'associer avec le collectif informel « Résistances aux fermes usines » RAFU sur les sujets concernant les fermes usines, AIVES garde son indépendance totale et son Collège (ou une nouvelle assemblée générale) peut mettre fin à tout moment à cette collaboration ».



La 9^{ème} Assemblée Générale d'AIVES réunit le jeudi 19 octobre 2023 à Ecques soutient la proposition de pouvoir s'associer à l'association « Audomarouages » dans le but d'informer voire d'éduquer la population dans le cadre des objets des deux associations.

Extrait de l'article 2 de nos statuts : « L'association exerce son activité principalement dans la région audomaroise ... Son action passera notamment par une information et une sensibilisation des citoyens consommateurs ».

Les « perspectives 2023 / 2024 / 2025 » sont soumises aux votes des membre de l'AG, elles sont approuvées à l'unanimité des présents et des représentés.

6 Interventions et Questions diverses

Interventions : Le Président de EQVIR, fidèle soutien de AIVES, présente son association et ses mobilisations. Il annonce en particulier un projet d'élevage de *mouches soldats noires* près d'Isbergues !!!

Questions : le Co-Président d'AIVES propose aux adhérents présents de poser d'éventuelles questions. Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance remercie les participants, prononce la clôture de la 9^{ème} Assemblée Générale d'AIVES à 21h10 et invite les participants au traditionnel pot de l'amitié.

Hélène Roche
Co-Présidente d'AIVES



Alexis Rouget
Co-Président d'AIVES



Jean-Michel Jedraszak
Co-Président d'AIVES



Vote



<https://chatgpt.com/>



AIVES
**Association InterVillage
pour un Environnement Sain**



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du COLLÈGE 2025/2026/2027

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié



AIVES
Association InterVillage
pour un Environnement Sain



Nos mobilisations sur le terrain

Nos ciné-débats

Nos actions juridiques

Les mobilisations de ALVES depuis notre 9^{ème} AG

07 octobre 2023 : Contre Local Ocean

29 mars 2024 : Ciné-débat "La rivière"

21 juin 2024 : Soutien à Alternatiba à Montreuil

22 juin 2024 : Contre Local Ocean à Boulogne sur Mer

09 octobre 2024 : Réunion Inondations à Wizernes

19 octobre 2024 : Contre Tropicalia "Table ronde à Attin"

05 décembre 2024 : Ciné-débat "Au fil de l'eau ... "

24 avril 2025 : Ciné-débat "Heïdi's ice"

26 avril 2025 : Contre Tropicalia à Montreuil sur Mer

31 mai 2025 : Contre les combats de coqs

14 juin 2025 : Contre la loi Duplomb

AIVES soutient cet événement :

- le 7 octobre disons NON aux fermes usines avec RAFU (Résistances aux fermes usines) !
- le 7 octobre avec RAFU et le Collectif NON à la pisciculture intensive dans le Boulonnais disons NON au projet de Local Ocean !

Toutes et tous à 14h30
Place Gustave Charpentier à
Boulogne !

7 OCTOBRE

Boulogne sur Mer



Le 7 octobre, partout en France
à l'appel du Collectif RAFU "*Résistances aux fermes usines*"

nous dirons NON aux fermes usines !

A Boulogne sur Mer, avec le Collectif "*NON à la pisciculture intensive dans le Boulonnais*" nous dirons

NON au projet de Local Ocean !

NON à l'élevage intensif de saumon !

Rendez-vous samedi 7 octobre, pour faire du raffut, à
14h30 Place Gustave Charpentier à Boulogne sur Mer





7 octobre 2023 Boulogne sur Mer



**Samedi 22 juin 2024 : Rassemblement
contre Local Ocean !**





Toutes les autorisations sont données !

- Des recours sont déposés contre le permis de construire et contre les autorisations environnementales au Tribunal Administratif de Lille.
- Les requérants sont le GDEAM 62, FNE Nord de France et L214
- Nous sommes en attente des dates des audiences au TA de Lille

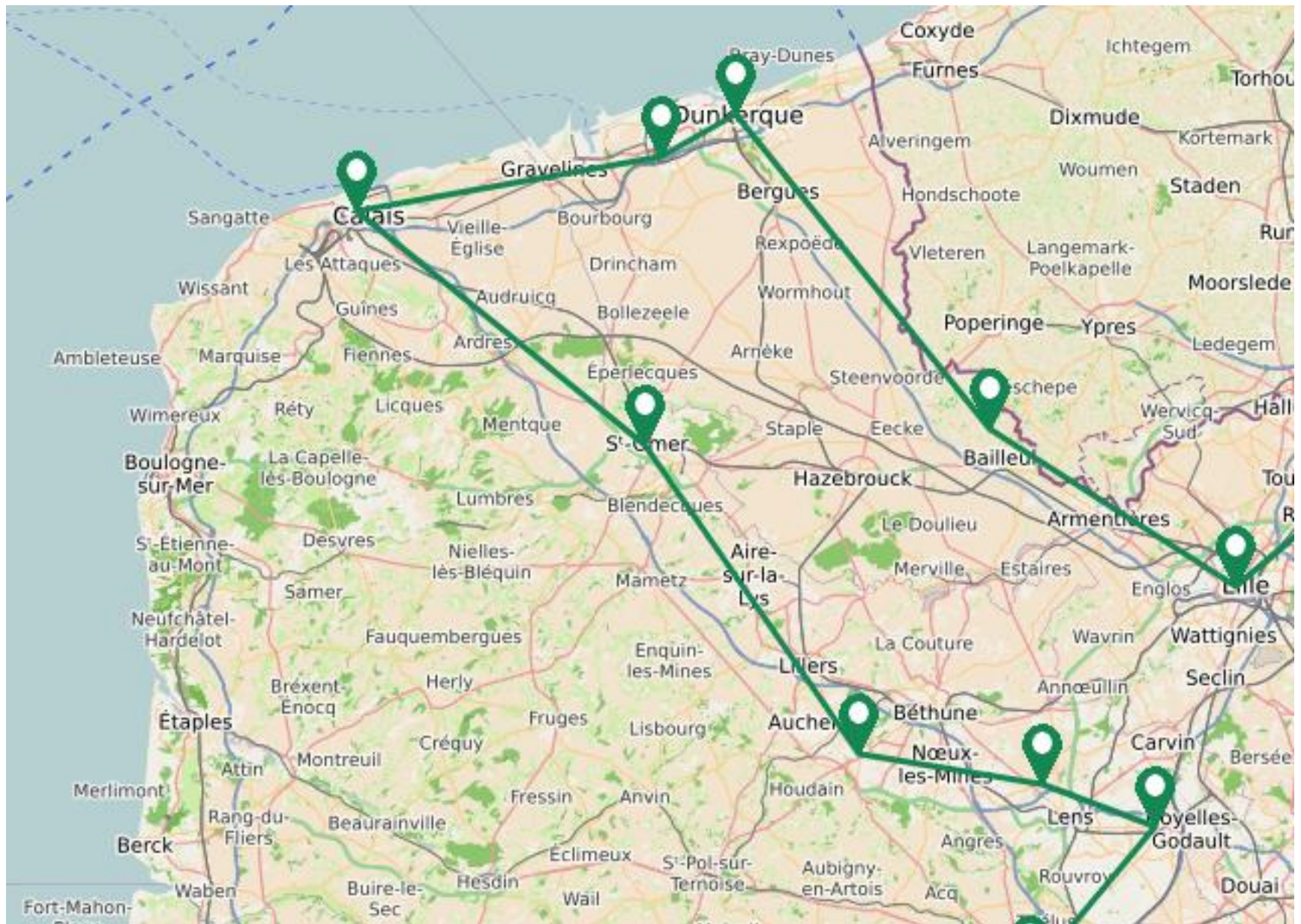
Vendredi 21 juin 2024
à
Montreuil sur Mer

AIVES
GDEAM 62
AMIS DE LA CONF'

En soutien à

TOUR
ALTERNATIBA
2024





ALTERNATIBA : LE 21 JUILLET 2018 ÉTAPE À ST-OMER



Étape le 21 juillet à Longuenesse



2018



L'Alter Tour, qui rencontre les alternatifs, fait escale à Ecques

PUBLIÉ LE 19/08/2015

M. C.

Après Lille le 17 août, l'Alter Tour fait étape à Ecques, jeudi 20 août. Il rassemble 250 participants pour un périple parti de Bar-le-Duc le 18 juillet et qui s'achèvera à Calais le 23 août. Des membres de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain (AIVES), qui lutte contre le projet de porcherie à Heuringhem, doivent les rencontrer.



ALTER TOUR 2015

avec

AIVES



AIVES avec Alter Tour le 20 août 2015

Régionales : les têtes de liste écologistes en visite dans l'Audomarois

Publié le 17/08/2015

PAR HERVÉ VAUGHAN

Les têtes de liste d'Europe Écologie Les Verts aux régionales, ont visité l'Audomarois, lundi 17 août. Au menu : le Romelaère, la Maison du marais avant de rencontrer AIVES en lutte contre le projet d'une porcherie à Heuringhem.



Marine Tondelier ; Alexandre Cousin ; Emmanuel Cau ; Sandrine Rousseau



Message de soutien du Parti de Gauche Nord à l'association AIVES



Depuis sa création en 2012, l'association AIVES Heuringhem-Ecques mène un combat sans relâche contre un modèle de production catastrophique pour l'homme, l'animal et l'environnement.

Nous sommes convaincus tout comme vous que le productivisme appliqué à l'agriculture et à l'élevage est un modèle complètement dépassé. Pourtant, des investisseurs s'acharnent à penser le contraire : depuis plusieurs années on voit se développer aux quatre coins de notre grande région des projets de fermes-usine.

Ces projets sont à l'opposé de ce que nous défendons avec vous : il faut valoriser les filières courtes, l'agriculture bio, des exploitations et des élevages à tailles humaine, défendre la dignité de l'homme et assurer aux animaux des conditions d'existence décentes dans les exploitations.

C'est pour une agriculture respectueuse des hommes, des animaux et de l'environnement qu'il nous faut combattre collectivement. Nous appuyons votre lutte contre l'élevage intensif et industriel. Recevez le soutien chaleureux des militants du Parti de Gauche : en 2016 comme en 2015, ne lâchez rien !

Pour le Parti de Gauche Nord,

Jocelyne Dubois, Ugo Bernalicis, co-secrétaires départementaux

Julien Poix, responsable départemental du « secteur entreprises et luttes sociale »



Ciné Débat

Organisé par un Collectif d'associations:

- AIVES avec l'ANAP de la Morinie, l'APSH St Omer, le CTAC, le GDEAM 62, les amis de la confédération paysanne 62, la LPO et De Rives En Rêves.
- Avec le soutien du collectif « Les Soulèvement des Eaux de France ».

En présence de Mr Marc Villard, directeur de recherches à l'INRAE.

Un pot de l'amitié clôturera le ciné débat.
Merci à la BIOCOOP DE Longuenesse pour son soutien et sa participation.

CINÉ-ÉCHANGE

Avec la participation de Marc Villard
Conférencier, directeur de recherche à l'INRAE

JEUDI 28/03 19H30

Une bonne centaine de spectateurs
Avec le conférencier Marc Villard
Organisée par 8 associations !



Le documentaire « La Rivière » lance un débat sur la prévention écologique des inondations



Un collectif d'associations de l'Audomarois et du Montreuillois présente la soirée et les enjeux environnementaux liés à la diffusion du film.

SAINT-OMER. À l'initiative d'un collectif d'associations de l'Audomarois et du Montreuillois, une soirée débat autour du documentaire *La Rivière* (2023) était organisée jeudi à Ociné, à Saint-Omer.

Dans ce film de Dominique Marchais, on croise des écosystèmes beaux et complexes qui ne se limitent pas aux cours d'eau mais s'étendent aussi aux champs et forêts qui les bordent. Une biodiversité et un équilibre naturel menacés par les pollutions, les pompages excessifs et les barrages. Si le documentaire traite de rivières du sud de la France, les « gaves », il pourrait aussi bien s'agir de l'Aa, la Lys ou la Canche, tant les problèmes et les constats sont proches.

RALENTIR L'ÉCOULEMENT DE L'EAU

À la suite de la projection, la conférence animée par Marc Villar, de l'Institut national de re-

cherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et Jérôme Sergent, de l'association De rives en rêves, se concentre sur les solutions en matière de prévention des inondations telles que celles qui ont touché l'Audomarois.

En s'appuyant sur des recommandations européennes et d'organismes gouvernementaux tels que l'Office français de la biodiversité, les propositions avancées se réclament d'une « hydrologie régénérative ». Les « mesures naturelles de rétention d'eau » visent à ralentir l'écoulement de l'eau pour en atténuer les variations au fil des fortes précipitations ou des sécheresses.

Ce résultat s'obtient par une modification des pratiques agricoles et la restauration des écosystèmes : la végétalisation (arbres et haies), la préservation des zones humides et la mise en place de zones d'expansion des crues.

Marc Villar explique que « pour diminuer l'intensité des crues en aval, on essaie de trouver des moyens de retenir l'eau en amont, c'est une solidarité ».

« DIALOGUE »

Parmi la centaine de spectateurs, les réactions sont nombreuses. Il se pose notamment la question de la diffusion de ces propositions auprès des décideurs politiques et institutionnels. Pour Jérôme Sergent, il y a une vraie difficulté car « ces solutions demandent beaucoup plus de temps, de réflexion et de dialogue que de réclamer des curages ». C'est d'ailleurs cette méthode visant au contraire à accélérer l'écoulement de l'eau qui est souvent privilégiée. En réponse, la participation à des collectifs de sinistrés telles que les récents SOS Arques ou Stop inondations est avancée comme moyen pour porter ces idées auprès des premiers concernés par ces inondations. ■

Les « mesures naturelles de rétention d'eau » visent à ralentir l'écoulement de l'eau pour en atténuer les variations au fil des fortes précipitations ou des sécheresses. Ce résultat s'obtient par une **modification des pratiques agricoles et la restauration des écosystèmes** : végétalisation (arbres et haies), la préservation des zones humides et la mise en place de zones d'expansion des crues. « Pour diminuer l'intensité des crues en aval, on essaie de trouver des moyens pour retenir l'eau en amont ». *M. Villar*

Ciné-débat AIVES

en présence du réalisateur Georges TILLARD
et des témoins locaux Jacques Flandrin (ex-exilé climatique),
Jérôme Sergent (De Rives en Rêves) et Jérémy Révillon (historien)

*De la sécheresse de 2022 aux inondations de 2023,
Du Marais de Saint-Omer aux mégabassines de Saint-Soline,
le documentaire explore les problématiques de l'eau sous l'effet du dérèglement climatique.
De ressource perçue comme bien commun, à enjeu de pouvoir, la guerre de l'eau a commencé...*

JEUDI 05 décembre à 19h30

Ociné Saint-Omer

Événement AIVES soutenu par De Rives en Rêves, le GDEAM 62, l'APSH St-Omer et
les Amis de la Confédération Paysanne de Hauts de France,



AU FIL DE L'EAU, DE L'INSOUCIANCE À LA DÉSOBÉISSANCE

UN FILM DE GEORGES TILLARD

UNE COPRODUCTION AIVES - HIKARI
AUTEUR RÉALISATEUR GEORGES TILLARD - MONTAGE MARIE-LOUISE VESTRA
MUSIQUE ORIGINALE HUGO ROY - ANIMÉ GEORGES TILLARD - CHANSON INTERPRÉTÉE PAR ELISA TILLARD
PRODUCTEUR GÉNÉRAL ANTHONY TROUQUET - PRODUCTRICE EXÉCUTIVE MARJANNE DCAHEZ
CO-SCÉNARISTE HÉLÈNE NICOLAS WART

CNC

hikari

wéo

Un pot de l'amitié clôturera le ciné-débat. Merci à la Biocoop de Longuenesse pour son soutien et sa participation.

Une soirée réussie sur le thème de l'eau et des inondations :

- Une centaine de participants pour ce nouveau ciné-débat AIVES
- Un superbe documentaire à voir et à revoir !
- Une discussion riche d'enseignements !

Et une conclusion qui s'impose : changer notre modèle agricole !

Un ciné-débat à Ociné sur les enjeux autour de l'eau

L'association AIVES (Association InterVillage pour un Environnement Sain) organise un nouveau ciné-débat le jeudi 5 décembre à 19 h 30, à Ociné Saint-Omer avec la projection du documentaire *Au fil de l'eau, de l'insouciance à la désobéissance*. « *De la sécheresse de 2022 aux inondations de 2023, du marais de Saint-Omer aux mégabassines de Sainte-Soline, le documentaire explore les problématiques de l'eau sous l'effet du dérèglement climatique. De ressource perçue comme bien commun, à enjeu de pouvoir, la guerre de l'eau a commencé...* », annoncent les organisateurs. **Trois Audomarois témoignent**

Dans ce documentaire de 53 minutes, le réalisateur, Georges Tillard, nous plonge dans une vertigineuse prise de conscience des enjeux autour de l'eau. Il sera présent au ciné-débat. Il sera accompagné pour l'occasion de trois témoins locaux qui interviennent dans le film : [Jacques Flandrin](#), ex-exilé climatique du marais audomarois, Jérôme Sergent, De Rives en rêves, paysan adepte de l'hydrologie régénérative et [Jérémy Révillon](#), historien, qui a étudié les inondations dans l'Audomarois sur le temps long.

AU FIL DE DE L'INSOUCIA À LA DÉSOBÉISSAN

UN FILM DE GEORGES



5 décembre
2024



150 participants. Excellente intervention de notre ami ébouriffé **Gabriel Bertein : en 3 mots « Changer le modèle agricole » !**

Un naufrage d'associations locales



Une omerta difficilement acceptable

- Rien ou presque sur le dérèglement climatique
- Rien ou presque sur la responsabilité de l'agroindustrie



Nos glaciers en danger ?

Ciné-débat AIVES/GDEAM 62

avec le soutien de LPO Hauts de France, l'APSH St-Omer
et du CTAC

en présence du réalisateur Pierre Dugowson

Voyage au cœur d'un glacier de l'arctique avec la glaciologue Heïdi Sevestre. Au milieu d'images sublimes, elle nous alerte sur son extrême vulnérabilité liée au dérèglement climatique et aux atteintes humaines qui se poursuivent malgré toutes les alarmes.

JEUDI 24 avril à 19h30

Ociné Saint-Omer



Un pot de l'amitié clôturera le ciné-débat.

Merci à la **Biocoop de Longuenesse** pour son soutien et sa participation.



HEDI'S ICE
24 Avril 2025

75 participants

HISTORIQUE

En 2022, avec la glaciologue Heïdi Sevestre, nous tournions au Svalbard le documentaire HEÏDI'S ICE.

2022



En août 2023, Heïdi m'appelle depuis le glacier Larsbreen : Elle découvre que la fonte des glaciers d'Arctique dépasse les pires projections envisagées par le GIEC. Nous décidons alors de faire ce nouveau film ensemble.

2023



En avril 2024, je rejoins Heïdi et les autres au Svalbard pour un premier tournage avec neige. J'y retourne tout début septembre, qui devrait être la fin de la période de fonte des glaciers, ce n'est malheureusement pas tout à fait le cas.

2024



Nous sortons ce film au cinéma le 8 octobre, pour l'Année de la Préservation des Glaciers.

2025



« Ce que l'on observe, ce que l'on mesure, ce que l'on publie, ce sont des faits scientifiques, ce sont des vérités, ce n'est pas négociable, il n'y a pas à débattre sur le fait que cet été (2024) il y a eu 3 à 5 fois plus de fonte que d'habitude. »

Heïdi Sevestre, glaciologue

COSMONAUT 391 présente

GLACIERS D'ARCTIQUE ÉTAT DES LIEUX

PRÉCÉDÉ DE LETTRE AU GLACIER

UN FILM DE PIERRE DUGOWSON

AVEC
HEÏDI SEVESTRE

LÉO DECAUX FRANZISKA HASENBURG MARIA PETER
GABRIELLE KLEBER JONATHAN FIPPER
MUSIQUE VILLEMIN

PRODUIT ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR PIERRE DUGOWSON
MIXAGE ERIC LESACHET - PRODUCTION COSMONAUT 391



Bonjour à tous
j'espère que vous allez bien.

Le 8 octobre prochain je sors au
cinéma mon nouveau documentaire
**GLACIERS D'ARCTIQUE ÉTAT DES
LIEUX** avec Heïdi Sevestre et
quelques autres scientifiques.
Voulez vous qu'on organise un
nouveau ciné débat ?
je mets le dossier du film en pièce
jointe

Si vous voulez un lien pour voir le film,
dites-le-moi.

Bonne journée
Pierre Dugowson

Bonjour
Pas de soucis
début 26 c'est très bien
À bientôt
Pierre Dugowson

Images : DOWNSIDE 357 - Pierre Degraesse

TOUS LES GLACIERS SONT EN TRAIN DE NOUS HURLER DESSUS

VAKITA

<https://www.facebook.com/reel/1135436965399251>

Les mobilisations de ALVES depuis notre 9^{ème} AG

~~07 octobre 2023 : Contre Local Ocean~~

~~29 mars 2024 : Ciné-débat "La rivière"~~

~~21 juin 2024 : Soutien à Alternatiba à Montreuil~~

~~22 juin 2024 : Contre Local Ocean à Boulogne sur Mer~~

~~09 octobre 2024 : Réunion Inondations à Wizernes~~

19 octobre 2024 : Contre Tropicalia "Table ronde à Attin"

~~05 décembre 2024 : Ciné-débat "Au fil de l'eau ..."~~

~~24 avril 2025 : Ciné-débat "Heïdi's ice"~~

26 avril 2025 : Contre Tropicalia à Montreuil sur Mer

31 mai 2025 : Contre les combats de coqs

14 juin 2025 : Contre la loi Duplomb

POUR AIVES : TROPICALIA, C'EST TOUJOURS NON !

Accaparement des terres pour un zoo tropical en Côte d'Opale ?

Table ronde/Débat
à Attin,

le 19 octobre à 20h

Ouverture dès 19h

Salle polyvalente. 12 rue de l'église
62120 Attin

Entrée à prix libre et conscient

Avec la participation de
Lucile Leclair journaliste et :
Antoine Jean, Confédération Paysanne,
Serge Larivière, LPO
Alexandra Morette, Code animal

**Table ronde suivie
d'un échange avec le public**

**Stands
associatifs**

Organisé par le GDEAM-62, en concertation avec le collectif Non A Tropicalia



**ON BOUGE
CONTRE
LE PROJET !**

26 avril 2025

Pic Nic-Boum

Toujours Debout contre la serre tropicale

Non à TROPICALIA

**Montreuil-sur-Mer
Lieu à préciser
Samedi 26 avril
dès 13h**

CANTINE RAS L'BOL

(APPORTEZ VOS ASSIETTES ET COUVERTS)

FANFARES, CHORALES, STANDS ASSOCIATIFS

INFO : FB NON A TROPICALIA

COLLECTIFNONATROPICALIA@GMAIL.COM







Retrouvailles : "les ébouriffés" de 2018

Avec NON à Tropicalia et le GDEAM 62 : Jean-Yves Berteloot pour une lecture de textes de Catherine Zambon à Attin le 1^{er} février 2026



LOGO GDEAM

LOGO
Non à Tropicalia

En 2026 On persiste !

Le GDEAM et le Collectif Non à Tropicalia
vous invitent à une après-midi théâtrale avec
Jean Yves Berteloot et Catherine Zambon



Comme si
hier était
une fête

Texte de C. Zambon



Dimanche 1er Février à 16H
salle des fêtes d'Attin

12 rue de l'église 62170

Stands associatifs
buvette goûter....

Entrée libre à prix
conscient

**Non à TROPICALIA sur la côte d'Opale
STOPPONS LE GIGANTESQUE
« ZOO TROPICAL SOUS LA CLOCHE »**

Au niveau des autorisations :

- ▶ Le permis de construire est définitivement validé après le rejet du recours du GDEAM 62 par le TA de Lille, il n'y a pas eu d'appel à la CAA de Douai.
- ▶ Le dossier de demande d'autorisation à exploiter (DDAE) tarde à être présenté à la préfecture !
- ▶ On attend l'enquête publique, puis si le préfet signe l'autorisation il y aura un recours au minimum du GDEAM 62 contre cette autorisation.

NON à cette tradition d'un autre temps !



**interdire
les combats
de coqs**



Parti
Animaliste

Manifestation le 31 mai 2025 à Tatinghem

**NON à cette tradition
d'un autre temps !**



Tatinghem 31 mai 2025

NOURRIR, PAS DÉTRUIRE

MOBILISATION CONTRE LA LOI DUPLOMB,
LA LOI AU SERVICE DE L'AGRO-INDUSTRIE



**Contre le projet de loi
Duplomb, toutes et tous à Lille
ce samedi 14 juin 2025 à 15h00
Place de la République !**

Le projet de loi Duplomb, c'est :

- Encore davantage de pesticides
- Encore davantage de mégabassines
- Encore davantage d'élevages intensifs

**Soyons nombreux pour la défense d'une autre agriculture,
de l'environnement et du Vivant.**

**NON aux pesticides, aux
mégabassines, et aux fermes-usines !**

Appel au rassemblement

Contre la loi Duplomb

**Samedi 14 juin
à 15h**

**Place de la République
à Lille**

***AIVES À
LILLE LE 14
JUIN 2025***



Robin des Bio



générations
FUTURES



Le 14 juin 2025 à Lille



NOURRIR, PAS DÉTRUIRE !





Le 14 juin 2025 à Lille



HUMUS
HUMILITÉ
MÊME RACINE
MAIS
SOMMES NOUS ENCORE
HUMAINS ??



LA CPI CONDAMNE
ARNDT ROUSSEAU
POUR
CRIME D'ECOCIDE

SANS
BIODIVERSITÉ
PAS
D'HUMANITÉ

ARIELLES PARTOUT
PESTICIDES!
AUCUNE PART

JE NE VEUX PAS
GRANDIR SUR UNE
PLANÈTE POLLUÉE
PAR LES PESTICIDES!



LES PESTICIDES
C'EST LA CERISE...
SUR LE
BOUT DE LA PÂTE



La Nature
meurt en silence
Saites du bruit

LA NATURE
EN DEUIL
LPO

TRoubles
du NEURO-
DEVELOPPEMENT

TRoubles
du SPECTRE
AUTISTIQUE

Acétylcholinestérase
inhibiteurs



Nos deux recours :

- 1- Contre l'élevage intensif de poulets de Pihem**
- 2- Contre l'unité de méthanisation d'Ecques**

Le 24 novembre 2021 AIVES et L 214 déposent un recours commun contre le projet d'élevage intensif de poulets de chair de Pihem

2 bâtiments d'élevage de 2 400m² chacun et 1 hangar de compostage
122 800 places pour une production annuelle de 859 600 poulets

Hélène THOUY
Avocate au Barreau de Bordeaux
11 COURS DU 14 JUILLET
33210 LANGON
Tel : 05.57.31.09.17 / Fax : 09.70.29.38.40
h.thouy@avocat-thouy.com
www.avocat-thouy.com

L214 / PREF PAS-DE-CALAIS
10968 HT/OV/PB

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE

REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

POUR :

- 1) L'association **L214**, association loi 1908, Registre des Associations du Tribunal d'Instance de Schiltigheim le 20 décembre 2017, précédemment association loi 1901, déclarée en Sous-Préfecture de Brioude le 14 mars 2008, publiée au journal officiel le 29 mars 2008, dont le siège est 4 rue du soleil, 67204 ACHENHEIM représentée par son Président Monsieur Antoine COMITI
- 2) L'Association **InterVillage pour un Environnement Sain (AIVES)**, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège est Mairie d'HEURINGHEM, 80 rue Saint-Omer, 62575 HEURINGHEM, représenté par son Co-Président Monsieur Jean-Michel JEDRASZAK, dûment habilité à cet effet,

Ayant pour avocat, **Me Hélène THOUY et Me Olivier VIDAL**, avocats au Barreau de Bordeaux, demeurant 11 cours du 14 juillet, 33210 LANGON

CONTRE :

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS, rue Ferdinand Buisson, 62020 ARRAS Cedex 9

PAR CES MOTIFS,

Plaise au tribunal administratif :

- **ANNULER** l'arrêté du 28 juillet 2021 par lequel le préfet du Pas-de-Calais a accordé à la SARL ELEVAGE LEBLOND l'autorisation environnementale pour exploiter sur la commune de PIHEM un élevage avicole d'une capacité maximale de 122 800 emplacements
- **CONDAMNER** l'ETAT à verser aux requérants une somme de 6.000€ en application de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Fait à Langon, le 24 novembre 2021

Hélène THOUY



Olivier VIDAL



Extraits du communiqué de presse commun AIVES / L 214
Publié le 25 février 2025

*Pour Brigitte Gothière, cofondatrice de L214 : « Cette audience est une occasion pour le juge d'envoyer un signal fort contre la création ou l'extension des élevages intensifs. **Ce projet illustre parfaitement le décalage entre les attentes sociétales et les politiques publiques,** qui privilégient les intérêts économiques des industriels au détriment des animaux, de l'environnement et des éleveurs, souvent endettés à vie dans ce système. Nous attendons une décision qui protège les animaux et qui marque un tournant dans la lutte contre l'industrialisation toujours plus poussée de l'élevage. »*

Pour Jean-Michel Jedraszak, médecin et président de

AIVES : « Cette audience est une occasion pour le juge de relever et dénoncer les nettes insuffisances du dossier de demande d'autorisation de cet élevage sur le volet environnemental et sanitaire. Les zoonoses -et en particulier les risques de contamination humaine du virus aviaire de la grippe H5N1- les résistances aux antibiotiques, les émissions du gaz ammoniac -gaz précurseur des particules fines PM2.5-, les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions des eaux par les nitrates... sont en partie liés à la prolifération des élevages intensifs. Nous attendons une décision qui protège les humains, les animaux et l'environnement, les 3 étant intimement liés selon le concept « One Health ».

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LILLE

N° 2109290

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSOCIATION L214
ASSOCIATION INTERVILLAGE POUR UN
ENVIRONNEMENT SAIN

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Mme Clémence Piau
Rapporteure

Le tribunal administratif de Lille

(1^{ère} chambre)

Mme Elise Grard
Rapporteure publique

**REJET DE LA REQUÊTE
AIVES / L214**

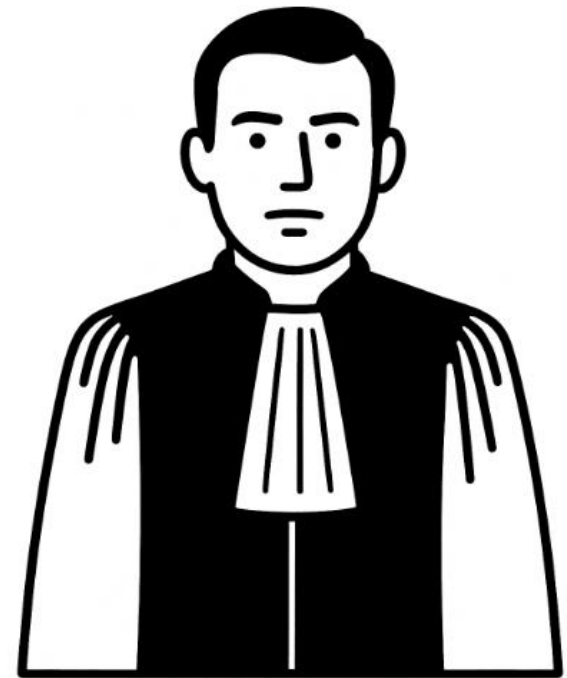
Audience du 4 mars 2025
Décision du 4 avril 2025

C

Pas d'appel

Vu la procédure suivante :

Par une requête et des mémoires, enregistrés les 28 novembre 2021, 27 février et 26 avril 2024, l'association L214 et l'association Intervillage pour un environnement sain,



**Avis de notre avocat Me Olivier
Vidal sur le jugement :**



« Le jugement reprend à son compte l'exigence très élevée de la charge de la preuve mise à la charge des associations requérantes. Dans la mesure où celles-ci n'apportent pas d'études matérielles nouvelles, le tribunal s'en tient au contenu de l'étude d'impact.

Il semble également que le tribunal conçoive de manière particulièrement minimaliste les obligations relatives au contenu de l'étude d'impact ».

Recours déposé le 16 avril 2023 par ALVES contre l'autorisation à exploiter une unité de méthanisation à Ecques

- Clôture de l'instruction fin décembre 2024
- En attente d'une date d'audience au TA de Lille

REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE

Devant le Président et Membres composant
Le Tribunal Administratif de LILLE

POUR

Association Inter-villages pour un Environnement Sain
représentée par M. Jean-Michel Jedraszak
domicilié en cette qualité au siège social sis 80, rue de Saint-Omer à HEURINGHEM
(62 575)

CONTRE

Etat
représenté par le préfet du Nord et le préfet du Pas-de-Calais
domicilié en cette qualité respectivement à la préfecture du Nord sise 1, place de la
République à LILLE (59 000) et à la préfecture du Pas-de-Calais sise rue Ferdinand
Buisson à ARRAS (62 000)

PAR CES MOTIFS

PLAISE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE DE

ANNULER l'arrêté inter-préfectoral [DCPPAT-BICUPE-SIC-LL n°2022-163](#) en date du 26 octobre 2022 des préfets du Nord et du Pas-de-Calais portant enregistrement des installations de la SAS,

ANNULER la décision implicite de rejet du recours gracieux formé par lettre recommandée en date du 22 décembre 2022

CONDAMNER l'Etat à verser à la requérante la somme de 1 500 € au titre des dispositions de l'article [L 761-1](#) du code de justice administrative.

Fait à LIMOGES, le 16 avril 2023.



Pierre-Antoine MARTIN
Avocat Docteur en droit
martin.pierre-antoine@avocat-conseil.fr
06.47.65.57.60

NON AU METHANISEUR D'ECQUES !



Méthaniseur d'Ecques :

- Porté par la SAS Agri Morinie (7 exploitations)
- 99,85 tonnes d'intrants par jour
- Production de 3 millions de m³ de biogaz par an
- Production de 32 250 m³ de digestat brut

Arguments, une absence d'étude d'impact sérieuse :

- Pas de bilan carbone, sur les émissions de GES
- Pas d'études des retombées cumulées de NH₃...
- Pas d'avis de l'autorité environnementale (MRAe)
- Pas d'enquête publique (99,85 tonnes d'intrants)
- Une localisation aberrante du site (Lauborne)
- Un plan d'épandage contestable





Ma question 1 : *Peut-on dire que le biométhane issue de la méthanisation est une énergie non carbonée alors qu'elle émet du dioxyde de carbone après combustion ?*

Réponse ChatGPT :

Excellente question, et la réponse mérite quelques nuances.

✅ **Non, le biométhane n'est pas une énergie "non carbonée" au sens strict.**

Mais :

👉 On peut dire que le biométhane est une énergie "à faible empreinte carbone" ou "quasi neutre en carbone", mais pas "non carbonée" comme l'électricité nucléaire ou les énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien.

📢 **Conclusion courte pour un exposé ou document :**

Le biométhane n'est pas une énergie non carbonée, car il émet du CO_2 lors de sa combustion. Toutefois, comme ce CO_2 provient de la biomasse ayant capté du carbone récemment, il est considéré comme une énergie à faible empreinte carbone, voire neutre en carbone dans des conditions optimales.



Voici la question n° 2 reformulée :

*Peut-on dire que le biométhane est une énergie à faible empreinte carbone **alors que** :*

*Il émet du **CO₂** à la combustion,*

Il empêche la biomasse d'enrichir les sols en carbone organique, en la détournant vers la méthanisation ?

*Tu soulèves un **point très pertinent** que beaucoup d'analyses sur le biométhane passent un peu trop rapidement sous silence.*



Résumé de la problématique :

Méthanisation :

Produit du **biogaz (CH₄ + CO₂)** → transformé en **biométhane**.

Le CH₄ est **brûlé** → **émissions de CO₂**.

Sans méthanisation :

La biomasse (fumier, déchets verts, résidus de cultures...) pourrait :

Être **compostée**,

Restée sur le sol,

Contribuer à **augmenter le stock de carbone organique du sol (humus)** →
ce qui **retient du CO₂ atmosphérique** sur le long terme.

Donc :

La méthanisation **émet du CO₂**,

Et **empêche potentiellement le stockage de carbone dans les sols**,

Ce qui peut **aggraver le bilan carbone global**.

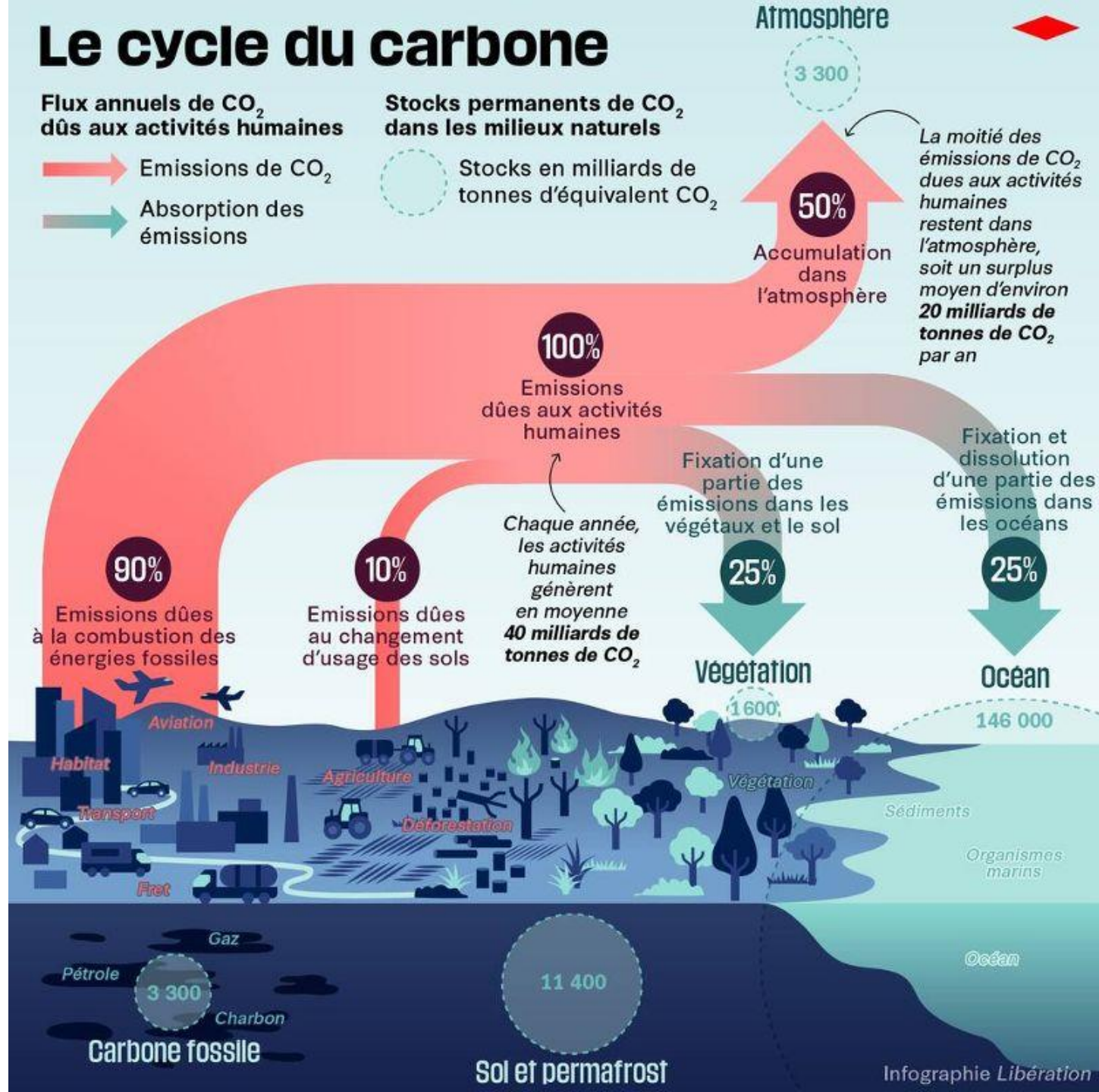
Le cycle du carbone

Flux annuels de CO₂
dûs aux activités humaines

-  Emissions de CO₂
-  Absorption des émissions

Stocks permanents de CO₂
dans les milieux naturels

-  Stocks en milliards de tonnes d'équivalent CO₂







AIVES
**Association InterVillage
pour un Environnement Sain**



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du COLLÈGE 2025/2026/2027

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement Internet	47.04 €
Frais déplacements	322.18 €
Frais tenu de compte	- €
Assurance	156.26 €
Frais postaux	- €
	- €
Don soirée GDEAM	200.00 €
Dépenses manifestations	
Tracts méthanisation	136.80 €
Drapeaux AIVES	203.40 €
Drapeaux collectif Tropicalia	164.52 €
Total des dépenses 2022	1 230.20 €

Recettes	
Cotisations	140.00 €
(27 adhérents dont 11 couples)	
Dons	391.61 €
(dont 116,00€ Terres de lutte)	- €
Subventions communales	180.00 €
	- €
Produits financiers	266.67 €
Recettes manifestations	
Total des recettes 2022	978.28 €

Résultat de l'exercice 2022	- 251.92 €
------------------------------------	-------------------

Report à nouveau N-1	20 290.38 €
-----------------------------	--------------------

Disponible au 31/12/2022 sur nos comptes	20 038.46 €
---	--------------------

Bilan financier 2022

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement Internet	47,04 €
Frais déplacements	- €
Frais tenu de compte	2,00 €
Assurance	171,40 €
Frais postaux	16,68 €
Honoraires avocats	2 460,00 €
Dépenses manifestations	
Ciné-débat Bienveillnce paysanne	253,60 €
Ciné-débat Les algues vertes	304,82 €
AG 9 (Pot + écran + sono)	590,47 €
Total des dépenses 2023	3 846,01 €

Recettes	
Cotisations	322,00 €
(61 adhérents dont 22 couples)	
Dons (-56,00€ PayPal)	311,00 €
	- €
Subventions communales	150,00 €
	- €
Produits financiers	526,32 €
	266,67 €
Recettes manifestations	
Ciné-débat Les algues vertes	200,00 €
Total des recettes 2023	1 775,99 €

Résultat de l'exercice 2023	- 2 070,02 €
-----------------------------	--------------

Report à nouveau N-1	20 038,46 €
----------------------	-------------

Disponible au 31/12/2023 sur nos comptes	17 968,44 €
---	-------------

Bilan financier 2023

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement Internet	47,04 €
Frais déplacements	102,00 €
Frais tenu de compte	
Assurance	175,56 €
Frais postaux	
Honoraires avocats	1 770,00 €
Dépenses manifestations	
Ciné-débat Au fil de l'eau (Salle)	300,00 €
Ciné-débat	
AG	
Total des dépenses 2024	2 394,60 €

Recettes	
Cotisations	230,00 €
(43 adhérents dont 14 couples)	
Dons	382,00 €
	- €
Subventions communales	150,00 €
	- €
Produits financiers	523,88 €
Recettes manifestations	
Ciné-débat Au fil de l'eau Dons	434,31 €
Total des recettes 2024	1 720,19 €

Résultat de l'exercice 2024	- 674,41 €
------------------------------------	-------------------

Report à nouveau N-1	17 968,44 €
----------------------	-------------

Disponible au 31/12/2024 sur nos comptes	17 294,03 €
---	--------------------

Bilan financier 2024



AIVES

Association InterVillage pour un Environnement Sain



ASSOC. AIVES



Compte courant

16622223101

Assoc. Aives

14,96 €

ASSOC. INTERVILLAGE ENVIRON SAIN



Livret A association

53926261009

Assoc. Intervillage Environ Sain

16011,78 €

● **Public** ▼

77 jours restants

Adhésion AIVES 2025

16 adhérents

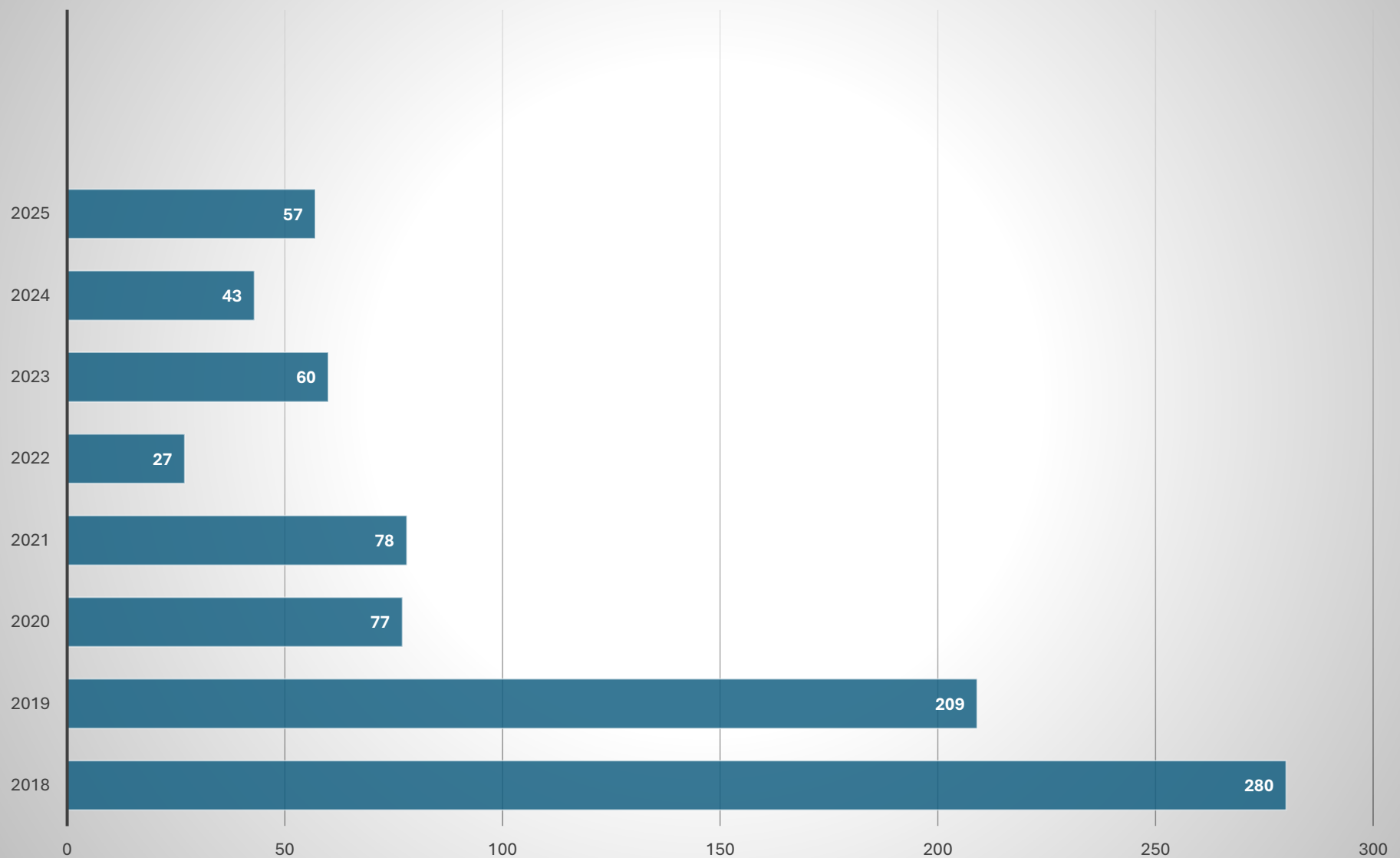


274 €

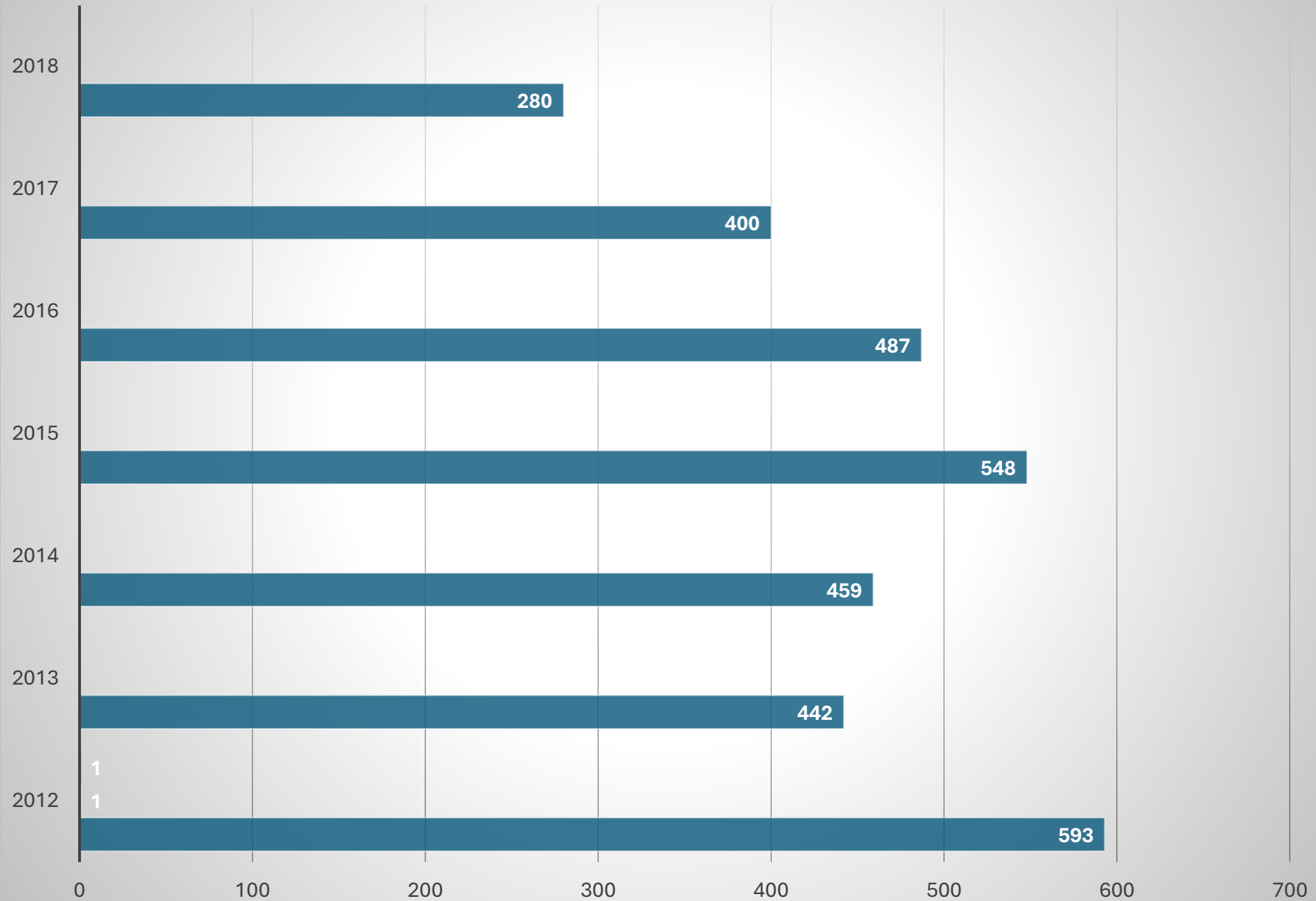
Sur HelloAsso

Au 11 novembre 2025 : 16320,74

Évolution des adhésions depuis 2018



AIVES nombre d'adhérents par année de 2012 à 2018







AIVES
Association InterVillage
pour un Environnement Sain



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du **COLLÈGE 2025/2026/2027**

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié

Collège précédent 2023 / 2024

NOM	Prénom	Ville
ESNAULT	Hélène	Saint-Omer
ESNAULT	Sophie	Seninghem
HOLLANDER	Jacky	Heuringhem
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LETELLIER	Casimir	Clairmarais
ROCHE	Hélène	Salperwick
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
VENDEVILLE	Nicole	Bouvelinghem
FAYEULLE	Hélène	Arques
ROUSSEL	Simon	Salperwick
POLAERT	Hélène	Wizernes

Collège 2025 / 2027

NOM	Prénom	Ville
ESNAULT	Hélène	Saint-Omer
ESNAULT	Sophie	Seninghem
HOLLANDER	Jacky	Heuringhem
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
LETELLIER	Casimir	Clairmarais
ROCHE	Hélène	Salperwick
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
VENDEVILLE	Nicole	Bouvelinghem
FAYEULLE	Hélène	Arques
ROUSSEL	Simon	Salperwick
POLAERT	Hélène	Wizernes





AIVES

Association InterVillage
pour un Environnement Sain



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du COLLÈGE 2025/2026/2027

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié

- CONTRE LES FERMES USINES LOCALES

- porcherie d'Heuringhem
- élevage de poulets de chair de Pihem avec L214
- **élevage de saumons de Boulogne sur Mer** avec le collectif de Boulogne

- SOLIDARITÉ AVEC LES COLLECTIFS EN LUTTE CONTRE LES ÉLEVAGES INTENSIFS

- participation aux actions des autres associations des Hauts de France
- (collaboration avec RAFU)
- ~~collaboration avec Plein Air~~

- SOLIDARITÉ LES ASSOCIATIONS POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE

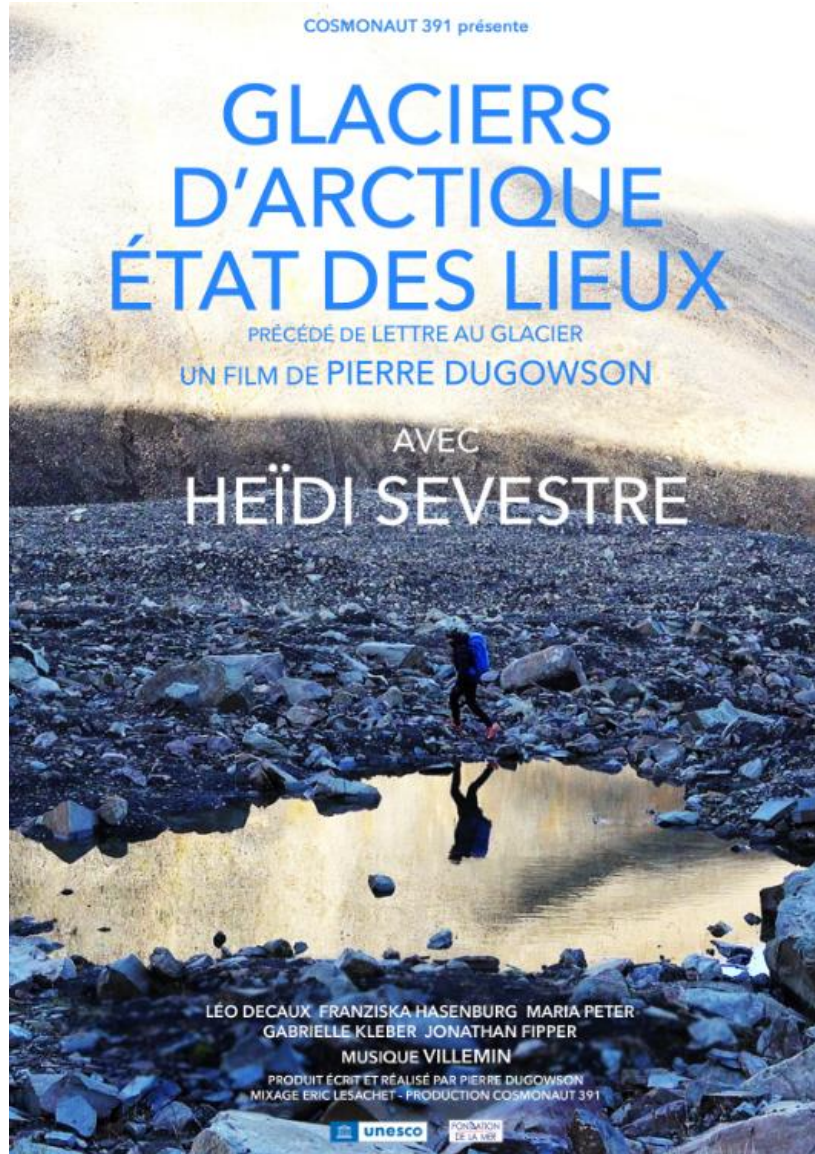
- soutien à la Confédération Paysanne, AMAP...
- participation éventuelle à la Fête Paysanne
- mobilisations contre les pesticides
- mobilisation contre les **méthaniseurs et en particulier celui d'Ecques**

- LUTTE POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU VIVANT

- participation aux actions contre **TROPICALIA**
- participation aux actions pour la défense du climat
- soutien aux luttes contre l'accaparement du foncier (ZAC)

- POURSUITE DES CINÉ -DÉBATS AIVES

- glaciers d'Arctique, état des lieux
- le Vivant qui se défend



COSMONAUT 391 présente

GLACIERS D'ARCTIQUE ÉTAT DES LIEUX

PRÉCÉDÉ DE LETTRE AU GLACIER

UN FILM DE PIERRE DUGOWSON

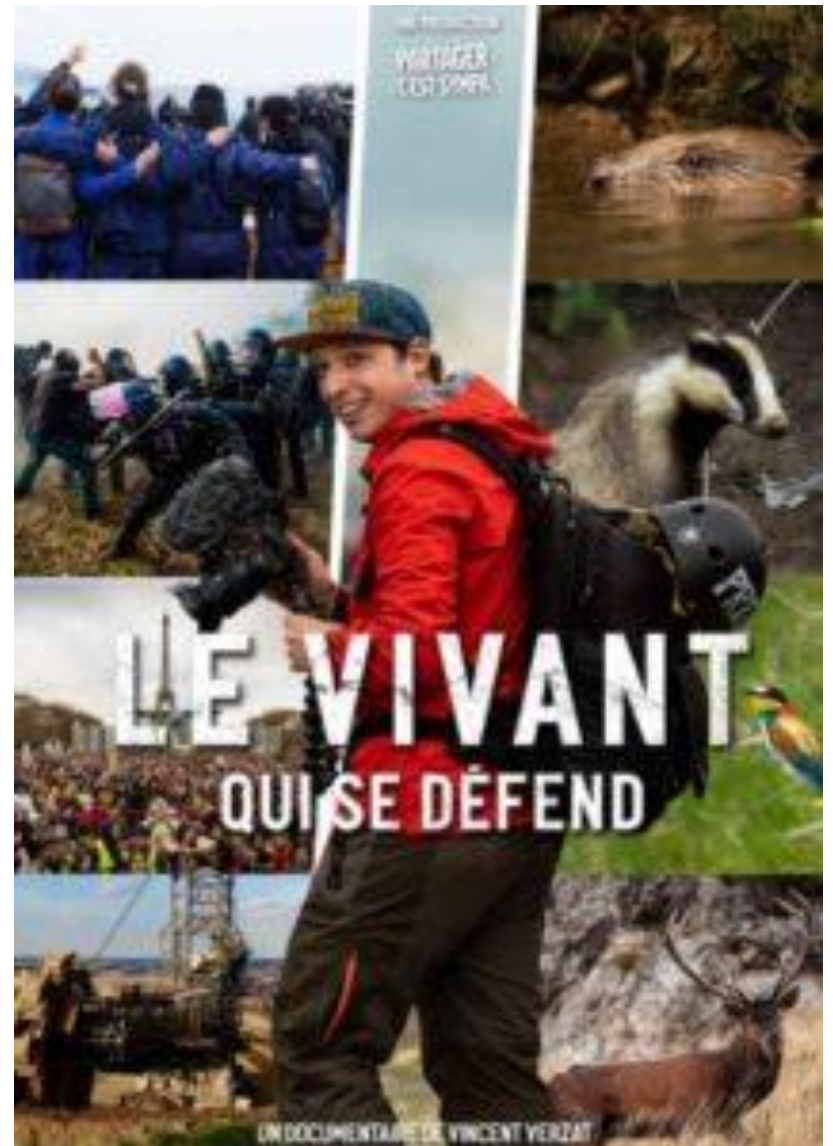
AVEC
HEÏDI SEVESTRE

LÉO DECAUX FRANZISKA HASENBURG MARIA PETER
GABRIELLE KLEBER JONATHAN FIPPER

MUSIQUE VILLEMEN

PRODUIT ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR PIERRE DUGOWSON
MIXAGE ERIC LESACHET - PRODUCTION COSMONAUT 391

unesco FONDATION DE LA MER





AIVES

Association InterVillage
pour un Environnement Sain



Ordre du jour :

1 Approbation des procès-verbaux de la 9^{ème} AG

2 Rapport moral et d'activités 2023/2024/205

3 Rapports financiers 2023 et 2024

4 Élection du COLLÈGE 2025/2026/2027

5 Perspectives 2025/2026/2027

6 Questions diverses...

Pot de l'amitié

